

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 12-001962 / 84816893
Spontis S.A., 1564 Domdidier
Service aux réseaux: mise à disposition en «flux tendu» du matériel pour les distributeurs d'énergie électrique de plusieurs cantons (construction, maintenance, dérangement)
Horaire indispensable pour des raisons techniques
10 H
01.12.2012–30.11.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 13-001157 / 52117918
Eternit (Schweiz) AG, 1530 Payerne
Fabrication de plaques d'éternit: secteurs PM12 et BADS (machine primaire et secondaire).
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H
01.06.2013–31.05.2016 (Renouvellement)
- 13-001973 / 53221221
Ilford Imaging Switzerland GmbH, 1723 Marly
Tunnel de fabrication N° 4: fabrication de films et papiers photosensibles, préparation, coulages des émulsions, séchage et bobinage
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
42 H
01.09.2013–31.08.2016 (Renouvellement avec modification)
- 13-001974 / 83885686
PolyMan S.A., 1700 Fribourg
Atelier de production/fabrication (usinage-perçage-fraisage)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
14 H
01.09.2013–31.08.2016 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 13-001236 / 52242555
Nivarox-FAR S.A., 2613 Villeret
Secteur production: virologie
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H, 1 F
01.06.2013–31.05.2016 (Renouvellement avec modification)

- 13-001977 / 74285039
Ikea S.A., 1214 Vernier
Département logistique du site de Vernier: déchargement des convois ferroviaires de la marchandise et mise directe en stock/rayon
Horaire indispensable pour des raisons techniques
11 H, 4 F
01.09.2013–31.08.2016 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 13-001979 / 53425959
Exel informatique S.A., 1032 Romanel-sur-Lausanne
Interventions lors de problèmes techniques sur les équipements IT (hébergement des serveurs) de leurs clients
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.09.2013–31.08.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 13-001972 / 53221221
Iford Imaging Switzerland GmbH, 1723 Marly
Tunnel de fabrication N° 4: fabrication de films et papiers photosensibles, préparation, coulages des émulsions, séchage et bobinage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
48 H
01.09.2013–31.08.2016 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 13-001942 / 69344811
Sonceboz Automotive S.A., 2605 Sonceboz-Sombeval
Fabrication et montage de produits mécatroniques automobiles
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
185 H, 68 F
01.09.2013–31.07.2015 (Modification)
- 13-001943 / 52138986
Société industrielle de Sonceboz S.A. Systèmes mécatroniques,
2605 Sonceboz-Sombeval
Injection plastique, montage électronique, stock et logistique
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
69 H, 23 F
01.09.2013–31.07.2015 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

8 octobre 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail